

INFORMATIONS COMPÉTITEURS

Vous allez concourir lors de l'édition 2021 du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

Afin de vous accueillir dans de bonnes conditions, merci de prendre connaissance de l'ensemble des informations de ce document et de renvoyer obligatoirement le document complété à l'adresse suivante :

equita.national@gl-events.com

Merci de nous renvoyer ce document avant le jeudi 14 octobre 2021.

Voici les étapes à suivre pour bien préparer son concours :

1. Je lis attentivement l'ensemble du document téléchargé, notamment les éléments encadrés en rouge ci-dessous.
2. Je renseigne impérativement le document pour le plan de boxes.
3. Je complète et je joins dans le mail l'attestation vétérinaire.
4. Je complète et je signe le présent dossier.
5. Je le renvoie par mail à l'adresse ci-dessus.

VOTRE CATÉGORIE

Merci de cocher votre catégorie et respecter les horaires:

| X | Épreuves | Accueil sur site | Départ du site |
|---|---|--------------------------------|--------------------------------------|
| | Pro | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | Amateur | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | Global Major Tour by ACVARA | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | Finale Top Ten CRE Auvergne Rhône Alpes | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | Finales SHF 4/5/6 ans | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | NSE Hunter | Mardi 26 octobre 10h - 21h | Jeudi 28 octobre fin des épreuves |
| | Épreuves Club Equifeel | Mercredi 27 octobre 7h30 - 12h | Mercredi 27 octobre fin des épreuves |
| | Equita Dressage | Jeudi 28 octobre 17h - 21h | Vendredi 29 octobre fin des épreuves |
| | Finale Amateur Gold Tour FFE Esthederm | Jeudi 28 octobre 17h - 21h | Dimanche 31 octobre fin des épreuves |
| | Tournée des As | Vendredi 29 octobre 20h - 22h | Dimanche 31 octobre fin des épreuves |
| | Épreuves Club Individuelles | Vendredi 29 octobre 6h30 - 11h | Vendredi 29 octobre fin des épreuves |
| | Finale Open Régional Club Pony | Vendredi 29 octobre 6h30 - 11h | Vendredi 29 octobre fin des épreuves |
| | Equita Club Carrousel | Vendredi 29 octobre 6h30 - 11h | Vendredi 29 octobre fin des épreuves |
| | Pony - Games | Vendredi 29 octobre 6h30 - 11h | Vendredi 29 octobre fin des épreuves |
| | Horseball | Dimanche 31 octobre 9h30 - 11h | Dimanche 31 octobre fin des épreuves |

Si pour une raison exceptionnelle, vous ne pouvez pas arriver dans les créneaux horaires imposés ci-dessus.

Merci de faire une demande par mail : equita.national@gl-events.com

OBJET du mail : Demande de dérogation – Label + Nom du Compétiteur/Ecurie

Merci d'indiquer dans votre mail : contact avec numéro de portable / nombre de chevaux / nom des cavaliers / type de véhicule
 / raison de la dérogation - **Nous étudierons chaque demande avant de revenir vers vous.**

VIGILANCE SANITAIRE

CONDITIONS D'ACCES A EQUITA LYON, LE SALON DU CHEVAL DE LYON ET AU LONGINES EQUITA LYON, CONCOURS HIPPIQUE INTERNATIONAL

« A date et sauf décision Préfectorale »

1. PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Obligatoire dès 11 ans et facultatif mais recommandé pour les 6 - 10 ans.

2. PASS SANITAIRE

Obligatoire pour toute personne dès l'âge de 12 ans.
Uniquement en QR code (Papier ou Digital) y compris pour les étrangers.

• De quoi ai-je besoin pour avoir un QR code valide ?

- ❖ Cycle de vaccination complet
- ❖ OU test négatif PCR ou antigénique sous supervision de moins de 72H
- ❖ OU certificat de rétablissement/contamination du COVID (test covid positif de +11j et moins de 6 mois)

• Pour les étrangers faisant partie de l'Union Européenne : Les QR codes fonctionnent

• Les étrangers hors Union Européenne devront passer des tests toutes les 72h pour avoir un QR code valide, ou demander à un professionnel de santé en France de leur créer un QR code valide sur présentation de toute preuve utile.

3. PASS SANITAIRE DURABLE

Pour les compétiteurs qui le souhaitent, des bracelets pass sanitaire durable pourront être remis si une preuve de vaccination complète ou un certificat de contamination sont présentés (les tests négatifs ne donnent pas droit au bracelet car valable 72 h)

4. CONCIERGERIE SANITAIRE

Une conciergerie sanitaire située à l'entrée visiteurs du site Eurexpo, accueillera les personnes désirant effectuer un test sanitaire avant l'entrée sur le salon. Ces tests seront payants.

INFORMATIONS BOXES

Tableau ci-dessous à compléter obligatoirement

Nuit supplémentaire 48€ TTC

Attention – places limitées et sous réserve de validation de l'Organisateur

Pour toute nuit supplémentaire envoyer un mail à equita.national@gl-events.com le plus rapidement possible.

Les nombres de places étant très limités, nous vous invitons à prendre vos dispositions dans le cas où aucun box ne serait disponible pour vos nuits supplémentaires. Toute demande effectuée après la clôture sera automatiquement refusée. Aucune réservation de nuit supplémentaire ne pourra être confirmée avant la clôture des engagements.

En cas de réservation tardive, pour la ou les nuit(s) supplémentaire(s), l'organisation se réserve le droit de modifier l'emplacement du box pour la nuit supplémentaire. La réservation d'une nuit supplémentaire n'inclus pas l'accès au paddock de détente pendant les épreuves, de plus l'organisation ne s'engage pas à fournir gratuitement une nouvelle litière.

MODÈLE ATTESTATION VÉTÉRINAIRE

IMPORTANT OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ÉQUIDÉS PRÉSENTS SUR LE SITE

Merci d'inclure l'attestation avec votre dossier.

Objet du mail :

EQUITA2021_ATTESTATION_SANITAIRE_ NOMDUCHEVAL ou NOMÉCURIE/CLUB/ÉQUIPE

Dans le cadre de la réglementation de la DDPP, tout participant doit impérativement nous fournir lors de son arrivée sur l'événement **une attestation sanitaire de son vétérinaire.**

Une attestation peut être faite pour plusieurs équidés

(1 ligne NOM + N° SIRE ou N° TRANSPONDEUR par équidé)

Modèle ci-dessous :

En-tête du cabinet vétérinaire / papier d'ordonnance

Date

Lieu

Objet : Attestation sanitaire

Je, soussigné, docteur vétérinaire inscrit à l'ordre nationale
des vétérinaires sous le numéro n° et vétérinaire habilité de l'exploitation
(*adresse de stationnement des chevaux*)

....., atteste que le cheval/les chevaux

- **NOM CHEVAL + N°SIRE ou N°TRANSPONDEUR**

est / sont indemne(s) de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie
infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine) depuis au moins 30 jours.

Pour faire et valoir ce que de droit

Cachet et signature du vétérinaire

ATTESTATION

**A l'attention de tous les participants, gardiens
et/ou propriétaires d'équidés.**

Je soussignée Mlle, Mme, M

Propriétaire ou gardien d'équidés

- Atteste louer un / des box(es) sur le salon Equita Lyon 2021, qui se déroule du 27 au 31 octobre 2021 à Eurexpo Lyon, le centre de conventions et d'expositions de Lyon, dans le cadre de : compétitions, présentation d'élevage, membre d'association.
- Est informé **qu'aucun gardiennage des écuries et /ou parking** n'est effectué à l'occasion d'Equita 2021. Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours.
- **Déclare avoir pris connaissance** et accepté le contrat de Participation d'Equita Lyon 2021 affiché aux différents points d'accueil et à disposition sur simple demande.
- Se conformer à l'ensemble de la réglementation sanitaire en vigueur.
- **Déclare que l'équidé est assuré au titre de la responsabilité civile.**
- Autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events à :
 - filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon ;
 - fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com www.equitalyon.com, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL Events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo

Le Groupe GL events pourra utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce que j'accepte expressément.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), GL events Equestrian Sport, en qualité de responsable de traitement, est amenée à traiter les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement et de gestion de la relation contractuelle générée par votre achat, de cession de droit à l'image, de prospection commerciale et de réalisation d'analyses internes.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits.

Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel pour des motifs légitimes, ainsi que d'un droit d'opposition à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser un courrier à l'adresse suivante : GL events Equestrian Sport | 59 Quai Rambaud | 69002 | Lyon | France.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▲ Les compétiteurs s'engagent à respecter les règlements de la FFE, de la FEI et d'Equita Concours ainsi que la réglementation médicale et vétérinaire.
- ▲ L'engagement implique la reconnaissance par le propriétaire et/ou gardien que l'équidé est exempt de maladies contagieuses et qu'une assurance au tiers a été souscrite.
- ▲ Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE.
- ▲ En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied et tenir leurs équidés en mains, et **se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, des consignes ci-dessus et des « conditions d'utilisation des boxes » figurant au verso.

Je déclare dégager de toutes responsabilités GL events Equestrian Sport et Equita Concours en cas d'incident de quelque nature que cela soit.



GL events
Equestrian
Sport

59 quai Rambaud
69002 Lyon
France

Tél. : +33 (0)4 78 176 250
Fax : +33 (0)4 78 176 345
equitalyon@gl-events.com

SAS AU CAPITAL DE 1 000 000 €
TVA : FR55453100562
SIREN 453 100 562 RCS LYON | SIRET : 453100562 00033
equitalyon.com



SARL LOCABOXE
BP10 117 88801 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 83
Capital : 150000 euros
SIRET : 451 148 803 00047
TVA : FR86451148803
Siège social : Route de Saint Baslemon – 88800 LIGNEVILLE

CONDITIONS GENERALES CHEVAL LIBERTE RENT

LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU DEVIS OU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES

ARTICLE 1 : UTILISATION

LOCABOXE précise que son client est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué. Il est ainsi rappelé par le loueur que l'usage des boxes est interdit ou fortement déconseillé aux chevaux entiers et que cet usage a un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. Le loueur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires, ce qui incombe à l'organisateur de leur signifier impérativement. Le box est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a aucune autre fonction telle que contenir un équidé en garantissant sa sécurité propre laquelle n'est pas couverte par le loueur (ou le vendeur); l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qui y demeure au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et de nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc.), la résistance des matériaux, n'étant pas prévue pour cela, motif de la non garantie formalisée par la présente clause qui circonscrit la destination du bien. Le locataire s'engage à installer et utiliser le matériel en " bon père de famille, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité, et à le maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité légales, réglementaires ou édictées par le constructeur soient appliquées. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Sauf accord écrit de LOCABOXE, il n'est autorisé à utiliser le matériel que sur la zone initialement déclarée. Le locataire s'engage à formellement interdire la cigarette dans la zone dédiée aux boxes et à prévenir les cavaliers et public par des affiches.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix obtenus sur devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. Les prix définis le jour de la commande sont considérés comme un prix de vente fixe. Néanmoins, les tarifs sont révisibles sans préavis suivant l'indice d'évolution au cours de l'année et les variations du cours du carburant. Tout box commandé est dû. Tout box monté est facturé à l'organisateur.

ARTICLE 3 : COMMANDE

Toute commande devra être accompagnée des présentes conditions et de la Fiche Concours signées par le responsable ; ces informations permettant de définir le tarif de vente. Tout impératif (de jour, d'horaires, de présence, etc.) devra être signalé et figurera sur le bon de commande selon la grille des tarifs et options. Le client devra fournir le nombre exact de boxes à monter le vendredi de la semaine précédant la manifestation, par fax ou email signé. De même, la quantité pour un concours ou une manifestation se déroulant en début de semaine devra être transmise au plus tard pour le mercredi avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification par le client des informations définies sur la Fiche Concours, remplie au moment de la réservation, devra être communiquée à LOCABOXE au plus tard 6 jours avant le début de la manifestation :

Si ce délai de 6 jours n'est pas respecté, LOCABOXE peut remettre en cause la commande et ne pourra en aucun cas être poursuivi

Si ces informations s'avèrent fausses ou erronées, LOCABOXE pourra alors refacturer au client les frais supplémentaires éventuels occasionnés.

Si des informations entraînant une modification de la commande, n'ont pas été signalées en temps voulu, le client s'expose à une majoration du double du montant d'un impératif signalé. (cf. grille tarifaire Starbox-On-Time)

ARTICLE 5 : DELAIS

Le retard dans les délais (hors option Starbox-on-Time) ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou arrêt des transports, incendie, inondation, et d'une manière générale

toutes circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs. Les locations de longue durée sont soumises à un délai de livraison de 1 mois à compter de la réception du dossier de réservation complet et signé, du règlement et de la caution. Dans le cadre du service Starbox-on-Time, tout retard exceptionnel de LOCABOXE donnera lieu au dédommagement à hauteur du montant de l'option initialement retenue.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE POSE

Le loueur n'est pas garant de l'état du terrain. Le client assure la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde du matériel. En outre, sa présence est requise lors de l'arrivée des monteuses afin d'indiquer l'emplacement précis où doit se réaliser la prestation. Les zones de montage et démontage doivent être accessibles 24h/24. D'autre part, ces zones sont dégagées de tout obstacle sur un périmètre de 10 mètres minimum. L'accès est adapté aux poids lourds, super lourds et engins télescopiques.

Sauf accord spécifique :

La zone de montage doit être accessible 10 jours avant le début de la manifestation pour l'acheminement du matériel et le début du montage.

Le démontage intervient dans les 10 jours après la fin de la manifestation

L'enlèvement du matériel sera effectué sous 15 jours.

Pour des raisons techniques, toute quantité de boxes inférieure à 44 boxes (starbox ou manuels) ou 76 boxes sous chapiteaux peut être amené à rester monté sur site pendant une durée de 15 jours après la fin de la manifestation. Toute immobilisation du véhicule pour les motifs exposés sera soumise à facturation à hauteur de 100 € HT par heure d'immobilisation.

Toute dégradation au niveau du terrain et/ou du sol ne peut en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DU LOCATAIRE (exonération de garantie)

Le terrain et le sol sont adaptés à l'hébergement d'équidés.

Le locataire s'engage à fournir un terrain :

Dont la surface est suffisante quant au montage complet de sa commande

Présentant les qualités requises pour l'évolution des engins de levage (8t) et accessible à des semi-remorques (30t), permettant ainsi l'installation de ce matériel.

L'absence de résistance du sol due au poids ou aux pneumatiques ne sera pas prise en compte. Au cas où le terrain s'avère trop petit pour le montage de la totalité de sa commande, le client s'engage à régler cette commande intégralement. Lors du montage, un terrain n'offrant aucun accès aux camions ou aux engins de manutention, fera l'objet d'une surfacturation en fonction des moyens mis en œuvre pour ce montage. En cas de conditions d'implantation spécifiques à respecter, le plan avec toutes les côtes nécessaires est à fournir à la commande.

Le locataire se charge de la remise en état du terrain et des abords, une fois les boxes démontés. Dans le cas de l'option Eclairage, la prestation comprend la pose et l'installation, le raccordement au réseau principal restant à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 : SECURITE

Selon l'arrêté du 23.01.1985, Article 7 « Installation - résistance aux intempéries et risques divers », les dispositions applicables aux établissements de type CTS, Chapiteaux Tentes et Structures itinérants, sont les suivants : l'établissement doit être évacué :

Si la précipitation de neige dépasse 4 cms dans la mesure où l'accumulation n'a pu être évitée sur la couverture (par chauffage, déblaiement, etc.)

Si le vent normal dépasse 100km/h.

En cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public. Par principe de précaution, nous préconisons l'évacuation des boxes à partir de vent atteignant 80 kms/h ou en cas de chute de neige.

ARTICLE 9 : ENTRETIEN ET REPARATION

Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge. LOCABOXE ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement du bien loué, et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 10 : DOMMAGES

Les boxes sont livrés en l'état. Toute réclamation sur les dégradations éventuelles du matériel doit être faite à réception de chantier. La réparation de dommages (bâche coupée, porte arrachée, etc.) constatés au démontage des boxes est susceptible d'être facturée à l'organisateur, qu'ils soient le fait d'une mauvaise utilisation du locataire ou des utilisateurs.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

Notre matériel est assuré en RC pendant le transport jusqu'à l'arrivée sur site. A partir du montage, pour la durée de la manifestation et jusqu'au démontage, le locataire est chargé de couvrir le matériel par une assurance qui lui est propre.

Le client s'engage à couvrir, pour vol, perte, incendie, et tempête par l'intermédiaire de son assurance, l'ensemble du matériel laissé sur le lieu de montage à compter du jour de la livraison et jusqu'au jour du démontage.

Si le client désire conserver les boxes pour une autre manifestation les conditions seront les mêmes mais le client devra de plus les assurer pendant la période entre ses manifestations.

ARTICLE 12 : RESILIATION - ANNULATION

En cas de Résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :

- 50 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.

- 100 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.

ARTICLE 13 : GARANTIE

Nos fournitures sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant la durée du contrat de location à compter de la mise à disposition, sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos usines des pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte pour main d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc. Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée du matériel. La perte, la disparition ou le vol de matériel sont exclues de toutes garanties Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration.

Sont également exclus de toute garantie et constituent une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :

- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur,

- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthylique ou narcotique ou autre que le locataire désigné au contrat,

- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination, négligence ou faute du locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort > à 100 km/h. En cas d'exclusion de garantie, toutes les conséquences du sinistre sont à la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

ARTICLE 14 : PAIEMENT

Un chèque de la totalité du montant du devis est à envoyer à la réservation, encaissable avec le solde 3 jours après la fin de la manifestation. Le solde éventuel est à remettre en contre-remboursement à la livraison des boxes. En cas de montant initial dépassant la somme finale, un remboursement par chèque de la différence sera retourné au locataire.

Les règlements par mandat administratif s'effectuent à hauteur de 30% à la commande et le solde à la livraison. Dans le cas de la location longue durée et de l'achat de boxes démontables d'occasion, les chèques (règlement et caution) sont à envoyer à la commande, avant tout départ de matériel. LOCABOXE se réserve le droit de ne pas procéder au montage des boxes supplémentaires en cas de non-règlement à la livraison.

ARTICLE 15 : CONTESTATION

En cas de contestation, les litiges seront de la compétence des tribunaux de Epinal.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales sont valables nonobstant toutes clauses contraires de la part du client. Par accord tacite entre les deux parties, il est accordé à LOCABOXE le droit de réaliser au cours de l'événement un reportage photographique et de l'exploiter à sa convenance, notamment à des fins publicitaires et sans contrepartie.

ARTICLE 17 : EN CAS DE CONTRAT SPECIFIQUE

Les présentes clauses sont applicables de façon générale sauf convention dérogatoire rapportant certaine disposition si dessus énoncées

Cette attestation est valable pour toute la durée de votre présence et de celle de votre équidé sur l'événement 2021

CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES

- Détails relatifs à l'assurance des athlètes, des chevaux etc. Responsabilité du Comité Organisateur pour dommages, incendie, vol, etc.

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte.

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL events Equestrian Sport et Equita Concours et leurs assureurs.

Il leur est donc demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions équestres.

Par conséquent, ils abandonnent tous les appels dont ils pourraient exercer contre le Comité Organisateur, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs.

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Assurances personnelles pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc.

- L'utilisation des boxes est sous la responsabilité du client qui assume le risque de cet usage.

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois.

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante.

Le client reconnaît dès l'utilisation du box être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis.

Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers...)

Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement.

Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restant à charge de l'utilisateur.

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés.

Fait à

Date/2021

Lu et approuvé (cocher la case)

Signature :